

Actépargne2_générationS

L'assurance vie qui allie performance et expertise.



Vous apporter les meilleurs conseils, c'est ça l'esprit de famille.

NOTRE PRODUIT

Un contrat individuel d'assurance sur la vie libellé en euros et/ou en unités de compte (capital non garanti).

SES AVANTAGES CLÉS

Un contrat multi-options plébiscité par la presse financière.
Une sélection de placements financiers performants.
L'expertise d'un conseiller mutualiste.

VOS OBJECTIFS

Constituer et valoriser votre capital.
Transmettre votre patrimoine.
Préparer votre retraite.

L'assurance d'un esprit de famille



Un contrat qui s'adapte à vous, à vos exigences et à vos projets.

UN CONTRAT DIVERSIFIÉ

- **Notre contrat vous propose un accès diversifié aux marchés financiers** - des unités de compte ⁽¹⁾ et un fonds en euros.
- **Des Investissements Socialement Responsables :**
 - **Fonds Ecofi Enjeux Futurs C**, fonds investis en actions internationales associant les thématiques du développement durable (comme par exemple le traitement de l'eau, les services à la personne...).
 - **Fonds OFI RS European Growth Climate Change V**, fonds en actions investies dans des sociétés européennes en situation de leadership, qui offrent des fondamentaux de qualité et respectant des critères ESG et impliquées dans la transition énergétique.

UN CONTRAT QUI PREND EN COMPTE VOS BESOINS

- **Un investissement modulable :**
 - **Sécurisé** grâce au fonds en euros,
 - **Dynamique et diversifié** grâce aux unités de compte (UC⁽¹⁾).
- **Deux modes de gestion au choix pour plus de simplicité :** "Gestion Libre" si vous êtes un investisseur averti ou "Gestion Profilée" clé en main, selon votre stratégie de placement et votre appétence aux risques.
- **Un contrat accessible** à partir d'un versement initial dès 300 €.
- **Des versements complémentaires** dès 150 €.
- **Des versements programmés :**
 - 30 € /mois,
 - 50 € /trimestre,
 - 100 € /semestre.
- **Des frais selon votre profil d'investisseur :**
Les frais sur vos versements bruts sont au maximum de 2.10%. Si vous investissez en unités de compte au capital non garanti (en gestion libre ou en gestion profilée) vous pouvez bénéficier de frais dégressifs selon certaines conditions.
- **Une épargne disponible** à tout moment selon la fiscalité vigueur.
- **Un accompagnement personnalisé** avec un Conseiller Mutualiste dédié.

(1) L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers.



Bon à savoir

Protection de votre épargne en cas de décès

En cas de moins-value financière constatée, votre épargne est protégée par une garantie plancher qui permet, en cas de décès avant votre 75^{ème} anniversaire, le versement au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) d'un montant au moins égal à vos versements nets de frais dans la limite de 152 500 euros pour l'ensemble de vos contrats Actépargne2.



Le choix de la sécurité et de la performance

Votre épargne peut être sécurisée sur le fonds en euros. Elle est alors revalorisée chaque année grâce aux intérêts financiers attribués.

Pour diversifier votre épargne et rechercher plus de performance, vous pouvez en placer une partie sur des supports en unités de compte⁽¹⁾, investis sur différents marchés (actions, obligations, immobilier) et zones géographiques (France, Europe, Monde, Émergents...).

À noter : l'investissement sur les supports en unités de compte, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.

DÉTAILS DE NOS FONDS

CATÉGORIE	LIBELLÉ DU FONDS	NOTATION ⁽²⁾
OBLIGATIONS		
Europe	BNPP Europe High Conviction Bond Classic FR0010652743	★★★★★
Inflation	La Française Euro Inflation (R) FR0010367086	★★★★★
DIVERSIFIÉS		
75 % obligations zone euro et 25 % actions zone euro	Villiers Sérénité FR0010717827	★★★★★
50 % obligations zone euro et 50 % actions zone euro	Villiers Équilibre FR0010717843	★★★★★
25 % obligations zone euro et 75 % actions Europe	Villiers Actions Futur FR0010718361	★★★★★
FLEXIBLE		
Fonds d'allocation Monde	Sextant Grand Large (A) FR0010286013	★★★★★
ACTIONS		
Immobilières cotées	R-Co Thematic Real Estate FR0011885789	★★★★★
États-Unis	CPR USA FR0010501858	★★★★★
Internationales	Ecofi Enjeux Futurs (C) FR0010592022	★★★★★
Europe	OFI RS European Growth Climate Change (V) FR0011142256	★★★★★

(2) Source : société d'analyse financière Quantalys - 05/03/2020 - Plus d'informations sur www.quantalys.com.

Fonds en euros

Fonds en unités de compte⁽¹⁾ :

Actions internationales (Ecofi Enjeux Futurs)

Actions immobilières cotées (R-Co Thematic Real Estate)

Inflation (La Française Euro Inflation)

Deux modes de gestion personnalisés votre appétence aux risques et vos con

GESTION PROFILÉE

Vous souhaitez nous confier le pilotage de votre épargne ? Optez pour la gestion profilée :

Vous choisissez simplement le **profil d'investisseur** qui vous correspond, selon votre stratégie de placement et votre **appétence aux risques**. Vous maintenez ainsi dans le temps une allocation correspondant à votre profil.

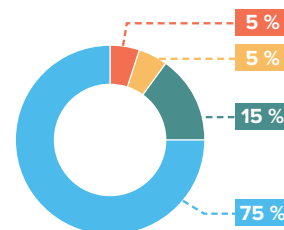
Les avantages

- **Une gestion gratuite** clé en main.
- **La France Mutualiste sélectionne pour vous** des supports d'investissements et se charge automatiquement de la répartition de votre épargne.
- **Une sélection de supports** d'investissements diversifiés.
- **La répartition entre le fonds en euros et les unités de compte** est automatiquement et gratuitement appliquée à votre versement initial comme à vos versements futurs.
- **Une réallocation semestrielle** : deux fois par an, nous rééquilibrons gratuitement et automatiquement la répartition du capital entre les différents fonds pour garder le profil sélectionné (prudent, équilibré, dynamique).
- **La gestion à horizon*** : une option gratuite pour sécuriser votre épargne à 85 ans en fonction de votre profil. Cette option permet de transférer 2 fois par an automatiquement une partie de votre investissement en unités de compte vers le fonds en euros afin de diminuer votre risque de perte en capital.

* Option de gestion nommée « Arbitrage de sécurisation par âge »

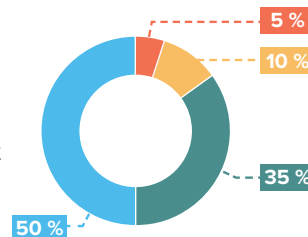
PROFIL PRUDENT

Vous souhaitez obtenir sur un horizon à moyen terme une performance supérieure à celle du fonds en euros en limitant le risque



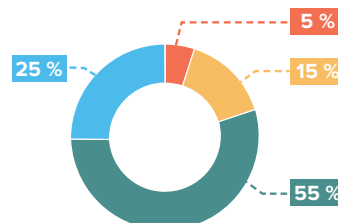
PROFIL ÉQUILIBRE

Vous recherchez une performance sur un horizon à long terme supérieure à celle d'un profil prudent en acceptant une certaine prise de risque



PROFIL DYNAMIQUE

Vous souhaitez dynamiser vos perspectives de gains et acceptez pour cela une prise de risque élevée



selon vos projets, naissances financières.

GESTION LIBRE

Vous préférez garder la main ?
Optez pour la gestion libre :

Choisissez librement parmi les **11 supports financiers** : 10 en **unités de compte spécialement sélectionnés** par nos experts pour vous et un **fonds en euros**.

Les avantages

- Une **gestion totalement libre** de votre épargne.
- Un **accès diversifié** aux marchés financiers (UC⁽¹⁾) et à un fonds en euros.
- Des options gratuites pour **piloter votre épargne** :
 - **Quatre premiers arbitrages** gratuits par année civile en cas d'arbitrage du fonds euros vers les fonds en unités de compte ou entre les fonds en unités de compte. Les frais sur les autres arbitrages sont fixés à 1% (avec un minimum de 50€).
 - Un **arbitrage de sécurisation progressive selon la durée restante** : diminuer la part des UC⁽¹⁾ progressivement afin de sécuriser son capital à l'approche d'un terme fixé par vous-même.
 - **Dynamisation des plus-values** : réinvestir automatiquement les plus-values du fonds en euros vers les UC⁽¹⁾.
 - L'**option investissement progressif** qui permet de réorienter progressivement votre versement initial ou complémentaire du fonds en euros vers des unités de comptes.

L'assurance vie, un cadre fiscal favorable :

- **Tout au long de la durée de votre contrat**, votre épargne investie n'est soumise à aucune fiscalité, seuls les intérêts du fonds en euros sont soumis aux prélèvements sociaux.
- **Lors d'un rachat** : l'impôt sur le revenu est calculé sur les plus-values réalisées et non sur toute l'épargne rachetée.
- **Lors d'une sortie en rente** : la rente viagère bénéficie d'un abattement en fonction de votre âge lors de sa mise en service.

Le taux d'imposition dépend de la date de votre rachat. Pour les versements effectués depuis le 27 septembre 2017, les intérêts sont soumis au nouveau prélèvement forfaitaire unique (PFU). Pour les versements antérieurs, la fiscalité reste inchangée.

PRIMES VERSÉES ENTRE LE 1 ^{ER} JANVIER 1998 ⁽⁴⁾ ET LE 26 SEPTEMBRE 2017	PRIMES VERSÉES À COMPTER DU 27 SEPTEMBRE 2017		
	Contrat inférieur à 8 ans	Contrat supérieur ou égal à 8 ans	
		jusqu'à 150 000 € de versements ⁽⁵⁾	au-delà de 150 000 € de versements ⁽⁵⁾
Modalités d'imposition des produits			
IR ou PFL 35 % pour un contrat < 4 ans, 15 % de 4 ans à ≤ 8 ans et de 7,5 % à partir de 8 ans (+17,2 % de prélèvements sociaux)	IR ou PFU de 12,8 % (+17,2 % de prélèvements sociaux)	IR ou PFU de 7,5 % ⁽⁶⁾ (+17,2 % de prélèvements sociaux)	IR ou PFU de 12,8 % ⁽⁶⁾ (+17,2 % de prélèvements sociaux)

IR : Impôt sur le Revenu

PFL : Prélèvement Forfaitaire Libératoire

PFU : Prélèvement Forfaitaire Unique

À NOTER : les intérêts peuvent être ajoutés aux autres revenus pour les soumettre au barème progressif, à condition, pour ceux attachés à des versements effectués à compter du 27 septembre 2017, de choisir ce mode d'imposition pour l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers et plus-values de placements financiers.

• Lors de la transmission en cas de décès⁽⁷⁾

L'assurance vie bénéficie d'un cadre privilégié pour optimiser la transmission d'un patrimoine financier. Vous désignez librement vos bénéficiaires, les sommes transmises n'entrent pas dans la succession selon les cas suivants :

- Le conjoint survivant, le partenaire pacsé, et, sous certaines conditions les frères et sœurs domiciliés chez le défunt bénéficient d'une transmission des capitaux décès sans droits de succession.
- Pour les autres bénéficiaires désignés, la fiscalité appliquée au capital qui leur est réservé dépend de l'âge de l'adhérent au moment où il a effectué ses versements.

(4) À compter du 26 septembre 1997 pour les versements supérieurs à 30 490 €.

(5) Cumul des versements bruts non rachetés de l'ensemble des contrats de l'assuré au 31/12/N-1 du rachat.

(6) L'abattement (4 600 € / 9 200 €) est imputé en priorité sur les intérêts attachés aux versements antérieurs au 27 septembre 2017 puis sur les intérêts attachés aux versements depuis cette date sur la fraction taxable à 7,5 % puis sur celle imposable à 12,8 %.

(7) Versements réalisés avant 70 ans. Après un abattement de 152 500 € par bénéficiaire pour l'ensemble des contrats souscrits par la même personne, prélèvement de 20 % jusqu'à 700 000 € puis 31,25 % au-delà. Versements réalisés après 70 ans. Exonération d'impôts dans la limite de 30 500 € de versement (tous contrats confondus). Au-delà, application des droits de succession. Les intérêts sont intégralement exonérés.

Avoir l'esprit de famille, c'est aussi être...



SOLIDAIRE

La France Mutualiste a signé un partenariat pour 3 ans avec AU-DELÀ DE NOS HANDICAPS pour favoriser la réinsertion sociale des personnes handicapées de la Défense ou du monde civil.

ENGAGÉE

La France Mutualiste soutient MÉCÉNAT CHIRURGIE CARDIAQUE qui a déjà sauvé la vie de trois enfants atteints de malformations cardiaques dans le monde.

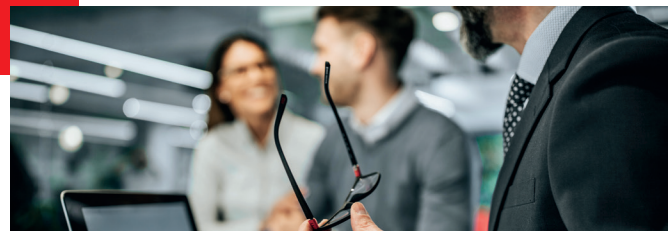


SINCÈRE

La France Mutualiste fonctionne sur la base du volontariat avec ses 51 comités mutualistes qui poursuivent des actions altruistes et de solidarité sociale.

BIENVEILLANTE

La France Mutualiste vous assure un accompagnement personnalisé. Votre conseiller se déplace chez vous si nécessaire pour vous apporter son expertise.



RASSURANTE

Actépargne2 est primé⁽³⁾ « sécurisant » par les Dossiers de l'Épargne depuis plusieurs années. Son offre de fonds diversifiée est régulièrement appréciée pour sa performance par la presse financière et obtient aussi de bonnes notations de Quantalys, société d'analyse et de comparaison de fonds d'investissement.

Les fonds Ecofi Enjeux Futurs (C) et OFI RS European Growth Climate Change (V) sont récompensés par le Label d'État ISR (Investissements Socialement Responsables).



(3) Distinction valable un an décernée par un jury d'experts indépendants (assurance-vie.lesdossiers.com)

C'EST BON DE FAIRE PARTIE DE LA FAMILLE !

À La France Mutualiste, nous avons conçu d'autres produits pour vous accompagner au quotidien :



Une assurance auto* qui s'adapte à votre conduite et vous couvre partout, grâce à nos offres d'assistance 0 km 24heures/24 et 7 jours/7.



Une assurance habitation* sur mesure qui répond à vos besoins et à vos usages.



Une assurance emprunteur* pour garantir l'achat de votre bien immobilier ou un crédit à la consommation.



Une protection juridique* pour vous aider à régler vos litiges de la vie courante.

* Offre proposée par Média Courtage, Société du groupe La France Mutualiste, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 534 vérifiable sur orias.fr (RCS 524 259 975 BREST) – SIRET n° 524 259 975 00026, Rue Jean Fourastié – CS 80003 – 29480 Le Relecq Kerthuon. La France Mutualiste n'est pas l'assureur.

NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE VIE POUR CHACUN :

Actépargne2  générationS

Actépargne2  jeune

Actépargne2  senior

Actépargne2  protégé

Nos Conseillers Mutualistes sont à votre disposition pour toute question : 01 40 53 78 00

Coordonnées de mon conseil mutualiste

Rejoignez-nous !



@francemutualist



Les héros du quotidien
par La France Mutualiste



La France Mutualiste

La France Mutualiste | Tour Pacific, 11-13 cours Valmy | 92977 Paris La Défense Cedex | T. 01 40 53 78 00 | www.lafrancemutualiste.fr.

Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° SIREN 775 691 132.

www.lafrancemutualiste.fr

L'assurance d'un esprit de famille

